



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Pie, tenue le mardi 1^{er} octobre 2024 à 19h à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre à Saint-Pie.

Sont présents : mesdames les conseillères, Geneviève Hébert, Sylvie Guévin, Laurence Bousquet et monsieur le conseiller, Luc Darsigny, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario St-Pierre.

Ainsi que Dominique St-Pierre, directrice générale et Annick Lafontaine, greffière.

Absents : madame la conseillère Pascale Pinette et monsieur le conseiller Jean Pinard.

Résolution 05-10-2024

5.3. PERSONNEL SURNUMÉRAIRE – AUTORISATION D'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche de personnel surnuméraire pour la période hivernale;

En conséquence, il est proposé par Laurence Bousquet, appuyé par Luc Darsigny et résolu :


QUE le conseil autorise l'embauche de messieurs Robert Millette et Kevin Gagnon Choquette à titre d'employés surnuméraires, conformément aux dispositions de l'article 2.10 de la convention collective en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Copie certifiée conforme / sous réserve des approbations

Ce 03 OCT. 2024


ANNICK LAFONTAINE, Greffière


MARIO ST-PIERRE, Maire

Annick Lafontaine

De: Greffe Ville de Saint-Pie
Objet: TR: Robert Millette poste journalier opérateur

De : Luc Hamel <l.hamel@villest-pie.ca>
Envoyé : 4 octobre 2024 08:44
À : Robert Choquette <r.choquette@villest-pie.ca>
Cc : Dominique St-Pierre <d.st-pierre@villest-pie.ca>; Keven Laplante <k.laplante@villest-pie.ca>
Objet : Robert Millette poste journalier opérateur

J'ai communiqué avec Mr. Robert Millette pour le poste de journalier opérateur pour lui Dire qu'il était engagé pour l'hiver et il s'est désisté il me dit que son employeur lui a donné Ce qu'il voulait alors il va garder son emploi pour l'hiver !
Bonne journée !



Luc Hamel
Directeur Adjoint des travaux publics
Ville de Saint-Pie
450 772-2488
l.hamel@villest-pie.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement!

AVIS IMPORTANT : Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.